



SOUS-PREFECTURE DE SENLIS

**Commission locale d'information et de surveillance  
Centre de stockage de déchets non dangereux de Saint-Maximin**

**Relevé de conclusions de la réunion du mardi 29 mars 2011**

Cette réunion s'est tenue sous la présidence de Mme Jacquot, secrétaire générale adjointe de la sous-préfecture de Senlis. La liste des participants est annexée au présent relevé de conclusions.

**1- Rapport d'activité 2010**

Caractérisation du site :

Le tonnage de déchets admis en 2010 est de 136 231 tonnes. La capacité résiduelle au 31/12/2010 est de 320 000 tonnes.

En 2010, le tonnage total a été supérieur aux années 2008-2009. L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Crépy en Valois ayant cessé temporairement ses activités, les déchets ont été transférés en partie sur les sites de Saint Maximin et Villeneuve sur Verberie.

L'admission des déchets est strictement contrôlée au poste d'accueil. Des déchets non conformes (pneus, bouteilles de gaz, pots de peinture....) sont soit refusés et renvoyés au client ou redirigés vers la filière de traitement adaptée et ensuite facturés par un forfait dissuasif au client.

M. Varnière de la DREAL indique qu'il préfère que cette seconde solution soit privilégiée.

Les déchets admis se répartissent de la manière suivante :

- 90,44% de DIB
- 9,56% de déchets ménagers et déchets de voirie, encombrants

La quantité de déchets provenant des départements voisins de l'Oise est de 25% du tonnage autorisé soit 35 021 tonnes. 19 523 tonnes de ces apports hors Oise ont été acheminés par voie fluviale, soit 56%.

Le casier 9D a été mis en exploitation le 1<sup>er</sup> mars 2011.

Les certifications ISO 9001 et ISO 14001 ont été renouvelées en 2010 et ceci depuis 2003.

Surveillance environnementale : La surveillance environnementale du site s'effectue notamment à l'aide de 6 piézomètres disposés sur les deux nappes souterraines (le cusien et le lutétien). Le laboratoire IPL qui a effectué des contrôles trimestriels n'a pas formulé de remarques particulières hormis :

- la présence ponctuelle de fer observée dans le piézomètre 1 (aval Lutétien)
- la présence de bactéries (coliformes et entérocoques) d'origine fécale dans le piézomètre 4 (aval Cuisien). Aucune de ces bactéries n'a été relevée dans le piézomètre 11 (aval Cuisien).

Les eaux de souterraines :

Les eaux souterraines prélevées dans l'ensemble des piézomètres ont une très bonne qualité.

Les eaux pluviales : Un suivi trimestriel est fait sur l'ensemble des six bassins de rétention du site et les résultats montrent l'absence de trace de pollution.

Les lixiviats : En 2010, le site a produit 2695 m<sup>3</sup> de lixiviats dont 769 m<sup>3</sup> de lixiviats du casier 9. Ils ont été pré-traités pour être évacués vers la station d'épuration de la commune de Saint Maximin. Des analyses mensuelles accompagnées d'analyses complètes sont faites tous les trimestres. La qualité est conforme aux normes de rejets.

## **2- Présentation du fonctionnement du bioréacteur**

Le bio-réacteur permet une accélération du processus de dégradation et de stabilisation des déchets grâce à la re-circulation d'une partie des lixiviats assurant ainsi une humidification optimale du massif de déchets.

La production du biogaz est ainsi concentrée sur une période plus faible et peut être mieux valorisée.

### Travaux de mise en place du bio-réacteur :

Les travaux ont débuté en août 2010 et ont été finalisés en janvier 2011. Des tranchées ont été faites dans les déchets. Des drains ont été posés avec une sortie à chacune de leurs extrémités. Les lixiviats à recirculer seront stockés au préalable dans 2 cuves pour diffusion gravitaire dans les drains. Le suivi de la production de biogaz permettra de déterminer la période la plus favorable à la réinjection.

Ces cuves seront ensuite déplacées d'ici 2 ou 3 ans, à la fin du processus de réinjection, pour être utilisées sur d'autres drains.

M. Varnière de la DREAL indique qu'il y a peu de retour d'expérience sur ce sujet.

## **3- Gestion et contrôle du biogaz**

Le biogaz est capté à l'avancé. Le réseau est composé de 134 puits de pompage du biogaz dont 13 puits mixtes (lixiviats et biogaz). La production de biogaz pour 2010 est de 675 m<sup>3</sup> /h avec un taux de méthane de 54,6%.

Le suivi du réseau en continu est réalisé par la société GASTEC

En 2010, 6,797 MWh électriques ont été produits et revendus à EDF, ce qui représente 490 tonnes équivalent de CO<sub>2</sub> et 7 000 certificats verts par an. Ces certificats permettent aux entreprises d'acheter de l'électricité renouvelable.

Ces investissements sont lourds et sont amortis sur la période d'achat par EDF de 15 ans.

Le site est équipé d'une torchère GG1000 d'une capacité de 1 000Nm<sup>3</sup>/h. La société SOCOTEC a effectué le 22 décembre 2010 des analyses annuelles des gaz en sortie du moteur de valorisation. Les résultats respectent les seuils réglementaires.

## **4- Qualité de l'air :**

Une analyse de la qualité de l'air a été menée par la société EUROPOLL du 1<sup>er</sup> au 3 décembre 2010 en bordure de l'installation et à proximité des plus proches habitations, conformément à l'arrêté préfectoral. Les seuils réglementaires sont respectés.

## **5- Point de situation de l'exploitation**

Des filets de brise vue et anti envols sont installés côtés quai.

L'exploitant rappelle que les gens du voyage pénètrent toujours sans autorisation sur le site après l'arrêt des engins et qu'il a du faire appel à un maître chien.

### Travaux en 2010 :

- Travaux de réaménagement du casier 9C avec couverture provisoire sur environ 5 000 m<sup>2</sup> de 50 cm de matériaux imperméables.
  - Les drains périphériques de biogaz à l'avancement ont été prolongés
  - 10 nouveaux puits de biogaz à l'avancée ont été forés afin d'optimiser le réseau de captage du biogaz sur le casier 9.
- Travaux de réfection et de modernisation par la pose de 3 compteurs volumétriques qui permettent de calculer le taux de biogaz valorisé en provenance du site ouvert et celui envoyé en torchère
- Réfection de la voirie principale et de la voirie d'accès au quai.

### Gestion de l'espace vert :

Le partenariat d'étude avec le muséum d'histoire naturelle se poursuit, en collaboration avec le PNR qui considère que c'est un site d'expérimentation et de gestion différenciée.

Des mesures de gestion ont été appliquées en 2010 comme les fauches tardives, le fauchage biennal, montage d'hôtel à insectes.....

## **6- Projet d'extension du site après l'exploitation du casier 9**

L'exploitation actuelle du site est autorisée par l'arrêté préfectoral du 28 novembre 2008 jusqu'en mai 2015. Le casier 9 ne pourra perdurer au-delà de 2013. De plus, il est prévu que les installations de Villeneuve sur Verberie et Liancourt Saint Pierre ferment à l'horizon 2014-2015. Un déficit de capacité de stockage se fera ressentir au sein du département.

Il est prévu qu'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter soit déposé cette année concernant la parcelle AK10 qui est actuellement exploitée par les carrières Degan.

La parcelle a une capacité de stockage de 1 500 000 tonnes, une durée prévisionnelle de l'exploitation de 10 ans et un tonnage annuel moyen de 150 000t/an et maximum de 200 000 t.

Le projet pourra être présenté à la prochaine CLIS.

Pour le Sous-Préfet,  
La secrétaire générale adjointe,

**SIGNÉ**

Sandy JACQUOT